

## PROPOSITION DE FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Statut : salarié

Age : 16-25 ans

Durée :

- 2 ans pour le DEME (diplôme d'État de moniteur/trice éducateur/trice)
- 3 ans pour le DEES (diplôme d'État d'éducateur/trice spécialisé/ée)

Rémunération : elle dépend de l'âge à la signature du contrat ; elle est calculée en pourcentage du Smic (de 25 à 78%). Le montant du salaire varie également selon le statut de l'établissement (association privée ou établissement public) et de la convention collective.

Le contrat d'apprentissage est un contrat (CDD) conclu entre un employeur et un salarié.

L'objectif du contrat d'apprentissage est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général et professionnel en centre de formation et des périodes de travail en établissement pour une mise en application des savoir-faire. Dans le secteur du travail social, des stages hors structure employeur sont obligatoires.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage.

### Avantages pour le jeune :

- Mettre en œuvre concrètement son projet professionnel.
- Acquérir une expérience professionnelle.
- Confronter ses connaissances aux réalités du terrain.
- Préparer son diplôme en bénéficiant d'un salaire (formation gratuite et rémunérée).
- Avoir l'opportunité de faire ses preuves et d'être recruté par un employeur à l'issue de sa formation.

Cependant entre les cours, la formation en entreprise et la préparation des examens, ce système demande une organisation importante et plus de travail que dans l'enseignement classique.

### Avantages pour l'employeur :

- Contribuer à la construction de l'avenir des jeunes et faciliter leur accès à l'embauche.
- Bénéficier, en cas d'embauche en CDI après l'alternance, d'un candidat immédiatement opérationnel.
- Profiter d'aides financières.

### Renseignements :

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11244.xhtml>

Extrait du code du travail sur le site <http://legifrance.gouv.fr> : [LIVRE II : L'APPRENTISSAGE](#)